

**ASSEMBLÉE DE QUARTIER
GRANDE ÎLE-FINKWILLER**

**THÉMATIQUE DE LA TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE**

17 OCTOBRE 2023

18h – 18h30 :

Accueil des habitant·es > prise en compte de **vos questions** sur le thème de la tranquillité publique dans le quartier

18h30 – 20h :

- 1) Occupation du domaine public, terrasses** – intervention de M. Ozenne/réponse aux questions (40 min)
- 2) Sécurité, tranquillité publique** – intervention du service prévention urbaine, de la police nationale et municipale et de Mme Zourgui/réponse aux questions (30 min)

Sujet 1

Occupation du domaine public Terrasses

Nouveau règlement des usages du domaine public > adaptation aux nouveaux enjeux de partage équilibré du domaine public

- Janvier 2024 : arrêté réglementant les autorisations de terrasses
- Saison 2024 : expérimentation de la nouvelle réglementation
- Fin 2024 : bilan de la démarche
- Janvier 2025 : mise en place d'une nouvelle réglementation pour l'ensemble des occupations du domaine public

Partage du domaine public > travaux menés par le groupe de travail (sécurisation des flux, accessibilité des PMR et services de secours, cohabitation des usages...)

Nuisances sonores des terrasses > travail en lien avec les professionnels de la restauration et de la nuit

Marquage au sol > marquage de l'ensemble des terrasses à partir de 2024

Open Data > mis à jour chaque semaine et accessible à toutes et tous

Chiffres 2022 :

- 1500 contrôles effectués du 1er mars au 31 octobre
- 250 rappels à la réglementation envoyés par courriel
- 120 rappels à la réglementation opérés sur site par la Police Municipale
- 30 mises en demeure envoyées par courrier
- 46 verbalisations par la Police Municipale

Chiffres 2023 :

- 900 contrôles effectués du 1er mai au 15 octobre
- 180 rappels à la réglementation envoyés par courriel
- 150 contrôles sur signalement opérés sur site par la Police Municipale
- 37 mises en demeure envoyées par courrier
- 26 verbalisations par la Police Municipale

Sujet 2

Sécurité Tranquillité publique

Informations de la police nationale

Informations de la police municipale

Depuis début 2023

- + de 2150 interventions dans la main courante
- **1 327 appels réceptionnés** au poste de commandement de la police municipale (dont 368 nuisances sonores, 225 problématiques liées au stationnement et 231 problématiques liées au public marginal/SDF)
- 6 438 procès-verbaux électroniques avec les ASVP (agent·es de surveillance de la voie publique) (**4 740 relatifs au stationnement, 83 relatifs au bruit**)
- 432 mises en fourrière
- + 350 prises de contact avec les commerçants

Depuis début 2023

140 interventions sur les terrasses :

- 9 procès-verbaux électroniques (135€)
- Une vingtaine de verbalisations par procédure (nuisances sonores, non respect de l'heure de fermeture ou pas d'autorisation de terrasse)

Actions de l'unité de surveillance spécialisée (brigade vététiste) > sur le quartier Grande Ile-Finkwiller et secteur Gare

- 88 actions terrasse
- 114 actions cyclistes
- 281 actions nuisances sonores
- 304 actions SDF

Tous secteurs confondus (essentiellement Centre-Gare)

- 114 interpellations pour ivresse publique manifeste
- + 130 procédures pour consommation d'alcool sur VP

Informations du service prévention urbaine

Annexes (sujets complémentaires)

- Le service de la propreté urbaine ou de la collecte des déchets détectent des dépôts sauvages et le signalent au service de surveillance de la voie publique. Le signalement peut également émaner directement du service de surveillance de la voie publique au titre de ses autres mission.
- Dans le cadre de cette éco-brigade, les agents de surveillance de la voie publique constatent et prennent contact avec le contrevenant.
- Dans le respect du cadre légal (règlement sanitaire départemental, code de l'environnement) et des procédures établies en lien avec l'officier du ministère public, une verbalisation peut alors être établie.
- Cela donne lieu également à une facturation d'enlèvement des déchets et l'analyse des dits-comportements sur un secteur géographique peut conduire à un plan d'actions spécifiques.

Cette éco-brigade exerce depuis près de deux ans, dans le cadre du projet de mandat, et son action donnera lieu à un bilan, qui déterminera si cette expérimentation conduit à sa pérennisation.



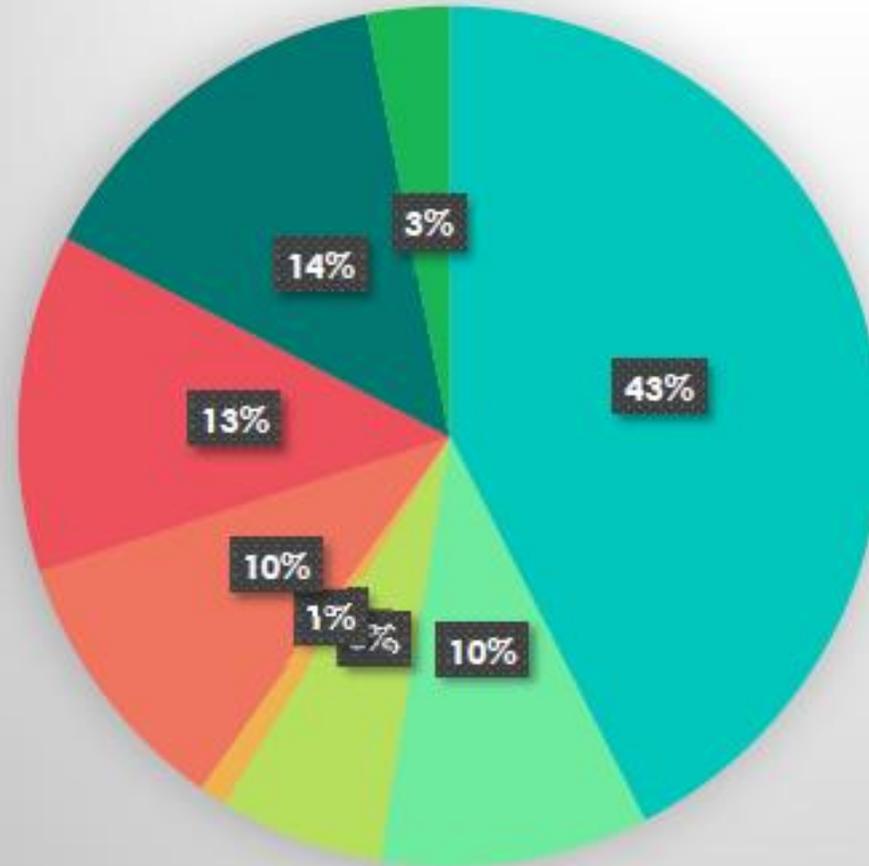
Exemples d'infractions relatives au RSD et au Code de l'Environnement



Relevés d'infractions
(mai 2022 à
octobre 2023)

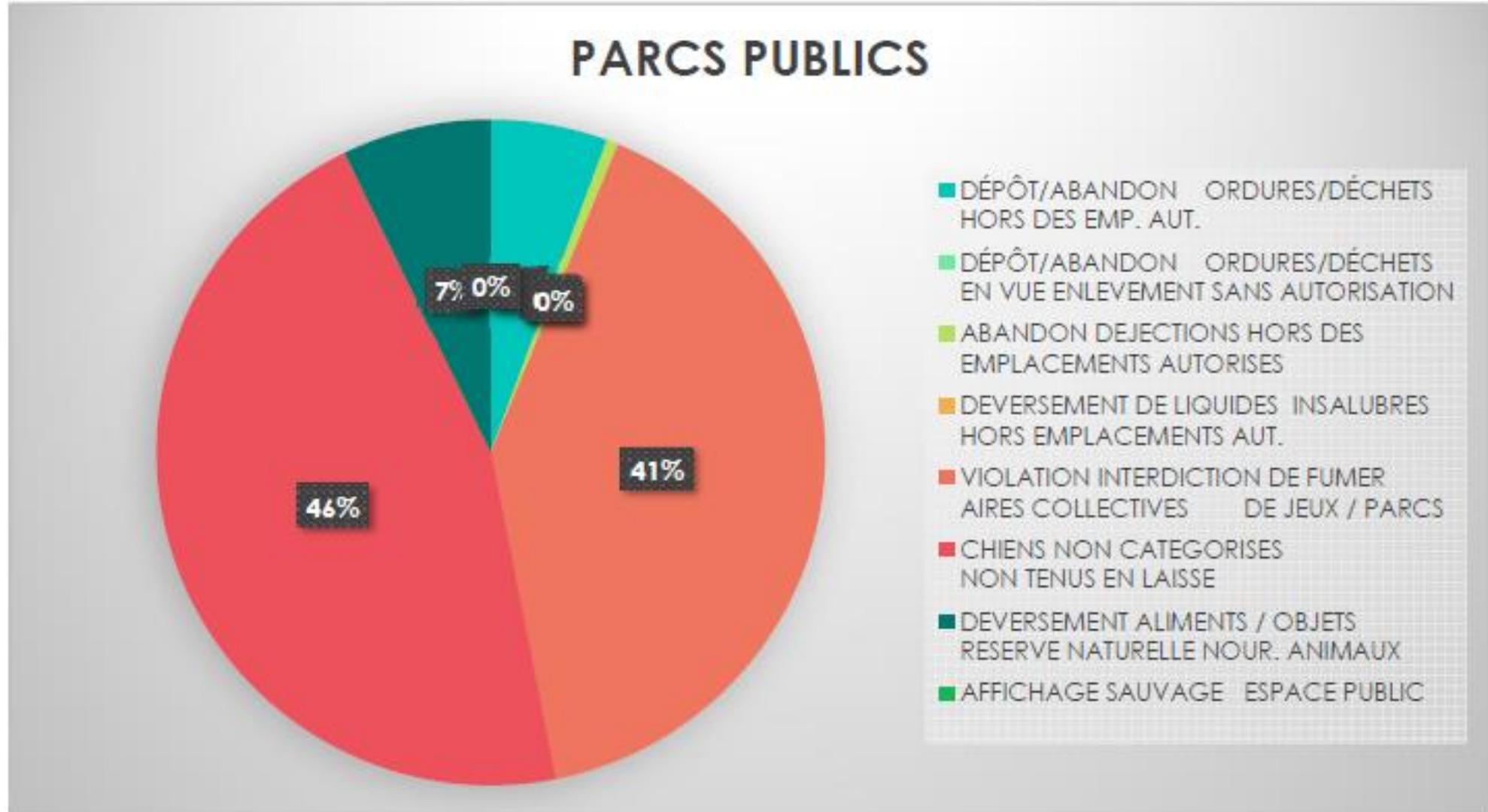
VOIES PUBLIQUES

(HORS PARCS)



- DÉPÔT/ABANDON ORDURES/DÉCHETS HORS DES EMP. AUT.
- DÉPÔT/ABANDON ORDURES/DÉCHETS EN VUE ENLEVEMENT SANS AUTORISATION
- ABANDON DEJECTIONS HORS DES EMPLACEMENTS AUTORISÉS
- DEVERSEMENT DE LIQUIDES INSALUBRES HORS EMPLACEMENTS AUT.
- VIOLATION INTERDICTION DE FUMER AIRES COLLECTIVES DE JEUX / PARCS
- CHIENS NON CATEGORISÉS NON TENUS EN LAISSE
- DEVERSEMENT ALIMENTS / OBJETS RESERVE NATURELLE NOUR. ANIMAUX
- AFFICHAGE SAUVAGE ESPACE PUBLIC

Relevés d'infractions
(mai 2022 à
octobre 2023)



1895 saisines sur lesquelles des
équipages ont été missionnés

1755 TRAITÉES → FACTURATION

331 JOURNÉES DE PATROUILLE

PARTENAIRES REQUÉRANTS
PROPRETÉ / COLLECTE
ESPACE VERT / DT/ CSV PM /
ADMINISTRÉS PRÉVENTION
URBAINE HYGIENE ET SANTE

27 ASVP FORMÉS / 32

THÉMATIQUES TRAITÉES

DEPÔTS SAUVAGES

DÉJECTION / MICTION

JETS DE MEGOTS

INTERDICTION NOURRISSAGE ANIMAUX

POLLUTION COURS D'EAU

POLLUTION SOL / AIR